

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : (2008–CNIG–0049/CNT)
Date : (16 octobre 2008 et 10 décembre 2008) 25 septembre 2015
Affaire suivie par : Pierre Jaillard ; Élisabeth Calvarin
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriels : pierre@jaillard.net ; e-calvarin@wanadoo.fr ; rapporteur.cnt@gmail.com
Nombre de pages : 6

Objet : projet de dictionnaire des noms de chefs-lieux de cantons, de départements et de régions : instructions aux correspondants régionaux concernant le contenu des notices

La CNT a lancé son projet de dictionnaire de toponymie comme un projet de long terme, dans lequel des éditions successives devront progressivement élargir le champ des toponymes traités et approfondir l'exhaustivité des informations relatives à chacun. Ce dictionnaire sera précédé d'une introduction générale et notamment grammaticale élaborée par la CNT. La liste de toponymes s'appuie prioritairement sur les membres correspondants régionaux de la CNT, qui peuvent être plusieurs pour une même aire dialectale.

L'étape actuelle vise à réunir des notices sur les quelque 4 500 chefs-lieux de cantons, de départements et de régions de France. Les rédacteurs peuvent cependant y ajouter d'autres toponymes présentant un intérêt particulier (noms de cours d'eau, de montagnes, de régions historiques ou naturelles, de sites touristiques...).

Le calendrier ne pourra être précisé qu'en accord avec les éditeurs (probablement chez Champion, dans la collection des dictionnaires). La contribution attendue des rédacteurs pour chaque toponyme pourra ne pas être exhaustive, notamment si cela s'avère nécessaire pour respecter le calendrier lorsqu'il sera précisé.

La présente instruction, dont la dernière mouture remontait au 10 décembre 2008, a néanmoins été élaborée par un groupe de travail mandaté par la CNT et constitué d'Élisabeth Calvarin, Sylvie Lejeune, Claude Motte, Marianne Mulon et Pierre Jaillard. En septembre 2015, elle est modernisée par le groupe de travail GT CNT Documentation, qui la passera au groupe GT CNT Normalisation, conformément à son mandat. Elle a pour but de décrire le plus précisément possible le contenu souhaité et attendu des rédacteurs pour les rubriques de leurs notices. Elle s'accompagne d'un modèle de fiche Word à utiliser pour saisir les informations.

Dans la mesure où d'autres catégories de toponymes ont vocation à être traitées ultérieurement, la CNT s'est efforcée d'établir un cadre de travail général s'attachant à distinguer les informations toponymiques, véritable objet de cette étude, des renseignements géographiques secondaires. Dans ce but, trois séries d'informations ont été définies :

- les champs toponymiques proprement dits, qui figureront dans la publication imprimée et seront nécessairement limités ;
- les champs reportés sur une base en ligne dont l'adresse sera jointe à ce document, qui comporteront des informations complémentaires telles que les discussions avancées sur les étymologies ou les bibliographies générales des rédacteurs ;
- des renseignements de nature géographique ou administrative établis par la CNT.

I. Champs toponymiques

Compte tenu de la structuration de chaque notice, les noms multiples font l'objet d'autant de notices, outre la notice du nom complet (qui explique la formation de celui-ci et renvoie aux autres notices) ; ex. : trois notices pour Mézidon-Canon (Mézidon-Canon, Mézidon et Canon) ou pour Douvres-la-Délicivrande (Douvres-la-Délicivrande, Douvres et Notre-Dame-de-la-Délicivrande).

ARTICLE :

- lorsqu'il fait partie intégrante du nom, le noter avec une majuscule à l'initiale ; ex. : Le [Mans] ;
- lorsque son usage dépend du contexte syntaxique, le noter en minuscules ; ex. : le [Rhône] ;
- lorsqu'il n'est pas usité, noter son absence par ø ; ex. : ø [Paris].

Le cas échéant, préciser les usages différents des formes officielles ; ex. : Pont-de-Beauvoisin pour Le Pont-de-Beauvoisin.

NOM FRANÇAIS : pour les noms des chefs-lieux de divisions administratives, il s'agit de la forme officielle actuelle (sans article) publiée par l'INSEE dans le Code officiel géographique (COG), qui peut être consulté sur le site <http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/> ; ex. : **Peyrehorade ; Mont-de-Marsan ; Gérardmer ; Metz**. La CNT se réserve de rectifier les graphies conformément à la norme officielle.

LOCALISATION : le département actuel ; ex. : Landes ; Vosges ; Moselle.

PRONONCIATION : en alphabet phonétique international (API, dans sa version française, jointe en annexe), indiquer la prononciation couramment usitée ou recommandée en français standard ; ex. : [pɛrəRad] ; [mɔ̃dəmaRsɑ̃] ; [ʒeRaRme] ; [mɛs]. Les prononciations fautives (-x limousins ou -z savoyards par exemple) pourront être signalées. La CNT se réserve d'y ajouter une équivalence « à la française » à destination du grand public.

NATURE GRAMMATICALE : à mettre entre parenthèses ; ex. : (n. f.) ; (n. m.) ; (n. m. ou f.).

ADJECTIF DÉRIVÉ : le cas échéant ; ex. : peyrehoradais, -e ; montois, -e ; parisien, -ne. Il s'agit généralement du nom des habitants ; s'ils diffèrent, mentionner l'adjectif dérivé attesté par l'usage local, avec l'initiale minuscule et le nom des habitants avec l'initiale majuscule.

LANGUE(S) LOCALE(S) : cette indication sera donnée pour les langues toujours en usage dans l'entité administrative dont le toponyme désigne le chef-lieu (dans le canton pour un chef-lieu de canton, mais aussi dans le département pour une préfecture, etc.), et figurant sur la liste jointe en annexe, au dernier niveau de détail et sous forme développée (ex. : « occitan : auvergnat-limousin » ; « picard »), que le nom français possède ou non un équivalent dans ces langues. Le cas échéant, un niveau de détail supérieur peut être ajouté entre parenthèses ; ex. : « normand (de la Hague) », « normand (du Val-de-Saire) ».

FORME(S) LOCALE(S) : pour chacune de ces langues locales, plusieurs cas peuvent se présenter pour la mention du nom dans la langue en question :

- s'il existe une forme locale bien attestée par l'usage, c'est celle-ci qui doit être indiquée, avec la graphie en usage (panneaux mis en place par la municipalité, documents touristiques conçus localement... ; ex. : *Lou Clapas*, « Montpellier » ; *Ais en Prouvenço*, « Aix-en-Provence »). Si la forme locale est jugée fautive, le rédacteur de la notice le signalera dans son commentaire en exposant sa propre analyse et en proposant une correction. La CNT se réserve de rectifier les graphies conformément à sa grammaire ;

- s'il n'existe pas de forme locale réellement en usage, ne rien inscrire ici. Si des études ont été publiées ou sont en cours pour émettre des propositions de création, se reporter à la rubrique **FORME_PROPOSEE**.

PRONONCIATION(S) : en API (le cas échéant, dans la version intégrant les phonèmes particuliers à la langue locale), indiquer la prononciation dans les langues locales ; ex. : [pejəhu'raðə] ; [lu'mun].

NATURE GRAMMATICALE : le cas échéant, à mettre entre parenthèses pour chaque langue ; ex. : (n.f.) ; (n.m.).

ADJECTIF DÉRIVÉ : dans les langues locales, le cas échéant.

FORMES ANCIENNES : dans cette partie, il a été jugé utile de mentionner les deux formes anciennes du nom français les plus importantes, dans l'état actuel de la documentation.

- **FORME_ROMANE** : il s'agit de la première forme attestée en langue romane. Si elle est douteuse, le préciser et le cas échéant, ajouter la deuxième.
- **FORME_ANCIENNE** : c'est la forme la plus anciennement attestée, quelle qu'en soit la langue, romane ou non. Si elle est douteuse, le préciser et le cas échéant, ajouter la deuxième.
- **DATE_FORME_ROMANE** et **DATE_FORME_ANCIENNE** : il s'agit de la date d'apparition de la forme correspondante, si elle est connue, ou à défaut de la date de première attestation. Si nécessaire, le rédacteur pourra formuler des commentaires sur la nature ou la fiabilité des sources. Les autres formes anciennes, en particulier celles qui ont été relevées par les rédacteurs et qui ne figurent dans aucun ouvrage de référence, seront citées dans la notice longue intégrée sur la base en ligne.

NOTICE_COURTE : celle-ci est consacrée à l'étymologie du nom français. Pour les toponymes à problèmes, elle mentionnera les principales hypothèses sous forme d'une discussion, avec un choix final, et le cas échéant la proposition d'une nouvelle étymologie.

Afin de ne pas alourdir le texte, les sources bibliographiques et d'archives ne seront pas mentionnées dans cet article, mais dans une rubrique séparée (voir ci-dessous).

Cette rubrique devra comporter au plus 500 signes (espaces compris).

NOTICE_BIBLIOGRAPHIE : celle-ci mentionnera la publication où l'étymologie considérée comme exacte est proposée pour la première fois, puis les principales sources, dans la limite de **3 citations**. La bibliographie générale des rédacteurs sera portée dans le cédérom.

Cette rubrique se présentera selon la norme ci-annexée.

INITIALES_RÉDACTEUR : ce champ sera rempli par la CNT de façon à identifier le rédacteur de chaque notice à l'aide d'une table de correspondance. Les données développées figureront sur le cédérom.

II. Champs reportés seulement sur la base en ligne

FORME(S) PROPOSEE(S) : le rédacteur pourra y présenter des propositions de formes locales reconstituées, avec les analyses et commentaires jugés utiles.

NOTICE_LONGUE : celle-ci développera les éléments de discussion exposés dans la notice courte, sans limitation de longueur.

BIBLIOGRAPHIE_RÉDACTEUR : la bibliographie complète des références citées sera donnée en fin de liste par département et donc par rédacteur.

NOTICE_DATE, NOTICE_RÉDACTEUR et COORDONNEES_RÉDACTEUR : ces trois champs comporteront la date d'élaboration de la notice, le nom de son rédacteur, et éventuellement les coordonnées du rédacteur.

III. Informations complémentaires CNT

Cette rubrique est également destinée à la publication imprimée. Les informations introduites par la CNT seront géographiques et administratives, à l'exception de la suivante.

ARBITRAGE_CNT : afin de préserver l'équilibre de cette étude et le travail de chaque rédacteur, la CNT se réserve le droit d'intervenir sur la notice étymologique de la façon suivante :

1. Raccourcissement du texte de la notice en cas de dépassement des 500 signes ;
2. Présentation résumée d'éventuelles propositions divergentes entre rédacteurs contribuant au sujet des mêmes noms. En revanche, la CNT n'estime pas devoir trancher en faveur de l'une ou l'autre hypothèse, laissant à chaque rédacteur la responsabilité de ses conclusions.

IV. Annexes

Liste des langues locales en usage en France (cf. rapport Cerquiglini) :

- dialecte allemand d'Alsace et de Moselle ;
- basque (eu, eus) ;
- breton (br, bre) ;
- catalan (ca, cat) ;
- corse (co, cos) ;
- flamand occidental ;
- franco-provençal ;
- occitan (oc, oci) :
 - o gascon,
 - o languedocien,
 - o provençal,

- auvergnat-limousin,
- alpin-dauphinois ;
- langues d'oïl :
 - franc-comtois,
 - wallon,
 - picard,
 - normand,
 - gallo,
 - poitevin-saintongeais,
 - bourguignon-morvandiau,
 - lorrain ;
- créoles à base lexicale française (cpf) :
 - martiniquais,
 - guadeloupéen,
 - guyanais,
 - réunionnais.

Norme de présentation bibliographique (cf. norme adoptée pour la présentation des actes du colloque de la CNT, juin 2007)

Pour les notes et les éléments bibliographiques, le rédacteur adoptera les modèles suivants :

– concernant un **ouvrage** :

Max MILNER, *La Fantasmagorie*, P.U.F., Paris, 1982.

– concernant un **article** :

Jacques RIVIERE, « La crise du concept de littérature », *Nouvelle Revue française*, février 1924, p. 159.

Catherine GOLDEN, « “Overwriting” the Rest Cure : Charlotte Perkins Gilman’s Literary Escape from S. Weir Mitchell’s Fictionalization of Women », Joanne P. KARPINSKI éd., *Critical Essays on Charlotte Perkins Gilman*, G. K. Hall, New York, 1992, p. 144-158.

Lorsque l’ouvrage ou l’article cité est une réédition, la date de première publication sera mentionnée entre crochets à la suite du titre de l’ouvrage ou de l’article :

Edwin MUIR, *The Structure of the Novel* [1928], The Hoggarth Press, Londres, 1954.

Pour la pagination des articles et ouvrages cités, le rédacteur emploiera les règles suivantes :

Jacques RIVIERE, « La crise du concept de littérature », *Nouvelle Revue française*, février 1924, p. 159.

Jacques RIVIERE, « La crise du concept de littérature », *Nouvelle Revue française*, février 1924, p. 159-160.

Jacques RIVIERE, « La crise du concept de littérature », *Nouvelle Revue française*, février 1924, p. 159 et suiv.

Lorsque l'ouvrage ou l'article est cité antérieurement, le rédacteur emploiera *op. cit.* :

1 Jacques RIVIERE, « La crise du concept de littérature », *Nouvelle Revue française*, février 1924, p. 159.

2 Max MILNER, *La Fantasmagorie*, P.U.F., 1982, p. 12.

3 Jacques RIVIERE, « La crise du concept de littérature », *op. cit.*, p. 160.

Lorsque l'ouvrage ou l'article est cité à plusieurs reprises et de manière continue, le rédacteur emploiera *ibid.*

1 Jacques RIVIERE, « La crise du concept de littérature », *Nouvelle Revue française*, février 1924, p. 159.

2 *Ibid.*, p. 160.

Alphabet phonétique international (API version française selon le rapport Cerquiglini) :

p t k b d f v z l m a i : même valeur qu'en orthographe française

g : fr. *gare, guêpe*

ʔ : occlusive glottale, arabe *'amza*

s : s sourd, fr. *sel, passer*

ʃ : *ch* de fr. *cheval*

ʒ : *j* de fr. *jouer*

x : *ch* de l'allemand *ach*

ç : *ch* de l'allemand *ich*

ɲ : *gn* de fr. *gagner*

ŋ : *ng* de angl. *parking*

ʎ : *l* « mouillé », it. *figlio*

r : *r* « roulé »

R : *r* du français standard

ɑ : *a* postérieur, fr. académique *pâte*

e : fr. *é*

ɛ : fr. *è*

o : *o* fermé, fr. *pot*

ɔ : *o* ouvert, fr. *port*

u : fr. *ou*

ø : *eu* fermé, fr. *peu*

œ : *eu* ouvert, fr. *peur*

ə : schwa (*e* « muet » de *petit*)

y : fr. *u* de *but*

I : voyelle intermédiaire entre [i] et [e]

Y : voyelle intermédiaire entre [y] et [ø]

U : voyelle intermédiaire entre [u] et [o]

◌̥ : signe de non-voisement : [t̥] ≈ [t], [n̥] = [n] sourd

◌̃ : signe de nasalité, [ã] = fr. *an*, [õ] = fr. *on*...

◌ː : signe indiquant la longueur vocalique : [aː] = *a* long